



VILLENEUVE
LEZ AVIGNON

Administration Générale

Département du Gard
Arrondissement de Nîmes

Arrêté du Maire N°AG/2024/ 3

AG/SCDG

OBJET : INSTITUTION ET VIE POLITIQUE – Délégation de fonctions - Délégation d'une partie des fonctions de Madame le maire à M. Pascal CREPIN, Conseiller municipal

NOUS, Maire de VILLENEUVE LEZ AVIGNON

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L 2122.18, qui confère à Mme le maire le pouvoir de déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, une partie de ses fonctions à un ou plusieurs adjoints, et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil municipal

VU les procès-verbaux du 27 mai 2020 relatifs à l'installation des membres du conseil municipal, à l'élection de Mme le maire et des adjoints, dont le nombre a été fixé à neuf par délibération de ce même jour

CONDIDERANT que le volume des affaires déléguées ne permet pas leur traitement intégral par l'adjoint(e) concerné(e)

ARRETONS

ARTICLE 1^{er} :

Monsieur Pascal CREPIN reçoit délégation pour traiter des questions relatives à l'entretien et à la réhabilitation du patrimoine, aux Sites Patrimoniaux Remarquables (SPR)

ARTICLE 2 :

Le présent arrêté sera transcrit au registre des arrêtés communaux, publié au recueil des actes administratifs de la commune et sera adressé à Monsieur le Préfet du GARD. En outre, une expédition sera remise à l'intéressé et transmise à Monsieur le Receveur Municipal. Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.



VILLENEUVE LEZ AVIGNON le

Mme le Maire,

7 Mai 2024

Pascale BORIES